

LE PERIGORD

Terre de découvertes

Du 31 Août au 05 Septembre 2022

Prix par personne

899 €

06 jours / 05 nuits



J1 : VOTRE REGION / LE PERIGORD

Départ de votre région en direction du Périgord. Arrêt déjeuner en cours de route. Arrivée à l'hôtel l'Auberge de la petite Reine en fin d'après-midi, accueil personnalisé par David et Caroline, installation dans les chambres. Pot de bienvenue, dîner et nuit.

J2 : PATRIMOINE HISTORIQUE

Départ pour la **bastide de Domme**. C'est vers 1281 que le roi Philippe III dit « le hardi » décide de créer une bastide sur « la barre », cette falaise qui domine la rivière Dordogne de plus de 150 mètres. La bastide fut construite selon les « normes » c'est-à-dire un plan régulier, des rues se coupant à angle droit, des places carrées, une halle etc... Au travers des restaurations, cette bastide a survécu et témoigne encore de nos jours, de la richesse de son passé. Vous découvrirez un magnifique panorama sur la vallée de la Dordogne. Visite en petit train suivi d'un temps libre. Déjeuner à l'hôtel. L'après-midi visite du **château des Milandes** ancienne demeure de Joséphine Baker. Construite en 1489, cette demeure au charme envoûtant dévoile une architecture Renaissance avec de magnifiques éléments gothiques. Spectacle de rapaces diurnes et nocturnes dans le jardin du château dominant la vallée de la Dordogne. Dîner et nuit. Soirée animée

J3 : LA SARLAMANDRE

Départ pour la **visite guidée de Sarlat**, la capitale du Périgord noir et son marché aux mille saveurs. ... Située à l'est du département entre Dordogne et Vézère, Sarlat constitue aujourd'hui un des plus beaux ensembles médiévaux d'Europe. Protégée du modernisme par la loi Malraux, Sarlat a conservé le pittoresque de ses ruelles et la beauté de ses monuments. La ville détient le record de densité en monuments historiques classés ou inscrits à l'inventaire national avec 65 monuments et immeubles protégés. Parcourir ses ruelles, c'est lire près de mille

années d'architecture authentique où, du pavé aux toitures de lauzes, prédomine cette pierre blonde et chaude... Enracinée au cœur de son terroir, Sarlat est l'endroit idéal pour découvrir la gastronomie Périgourdine : au paradis de la truffe, des cèpes, du foie gras, des confits, pâtés, et fines charcuteries de campagne, les périgourdins ont su maintenir depuis des siècles, cette grande tradition culinaire, véritable quintessence d'arômes et de saveurs que vous retrouverez sur le magnifique marché de Sarlat.

Déjeuner à l'hôtel. La Rivière Espérance. **Découvrez au fil de l'eau, en gabare, la vallée de la Dordogne** classée au Patrimoine Mondial par l'UNESCO et ses châteaux.

Dîner et nuit. Soirée animée

J4 : TERRE DE TRADITIONS

Visite guidée des **jardins du Manoir d'Eyrignac**, magnifique exemple de jardins à la française. Au cœur du Périgord Noir, tout près de Sarlat, venez découvrir 10 hectares de sculptures végétales. Un exemple unique d'Art Topiaire en France avec des univers de plus en plus colorés.

Déjeuner à l'hôtel. Monpazier est un des plus beaux villages de France, fondée en 1284 par le Roi d'Angleterre Edouard 1er, la bastide de Monpazier a conservé son caractère d'origine. Visite du ferme d'élevage de canard au retour. Dîner et nuit. Soirée animée.

J5 : TERROIR ET GASTRONOMIE

Départ pour la **visite de l'éco-musée de la Noix à Castelnau la chapelle**. Découverte des noierais et de l'histoire de la noix en Périgord, démonstration de pressage pour la fabrication de la précieuse huile de noix, et dégustation.

Déjeuner à l'hôtel. Continuation pour la **visite du château de Monbazillac**, célèbre pour son vin liquoreux. Visite du château, dégustation de vin et possibilité d'achat directement au domaine.

Soirée de départ. Dîner du terroir et nuit.

J6 : SORAC EN PERIGORD - VOTRE RÉGION

Petit déjeuner puis départ vers votre région. Déjeuner en cours de route. Arrivée en soirée.

NB : L'ordre des excursions est donné à titre indicatif et pourra être modifié tout en respectant l'intégralité des visites.

Ce prix comprend :

Le transport en autocar de grand tourisme, l'hébergement en hôtel 3*, titre de Maître-restaurateur - base chambre double, la pension complète du déjeuner du jour 1 au déjeuner du dernier jour, ¼ vin aux repas, le café au déjeuner uniquement, le portage des bagages à l'arrivée, cadeau souvenir, le pot d'accueil à l'arrivée et le cocktail de départ, dîner gastronomique le dernier soir, les visites et excursions mentionnées au programme, les services d'un guide accompagnateur local, les animations en soirée à l'hôtel, une soirée avec groupe Folklorique, la taxe de séjour.

Ce prix ne comprend pas :

Le supplément chambre individuelle : 115€, Les pourboires éventuels et dépenses personnelles, L'assurance MULTIRISQUE annulation / bagages et assistance / rapatriement : 30€ OU MULTIRISQUE + COVID 19 : 42€ par personne

HOTEL-AUBERGE DE LA PETITE REINE ***



L'hôtel-Auberge de la Petite Reine, est un établissement familial créé en 1961, situé près de Siorac en Périgord, au milieu d'un parc arboré de 1400m².

A 60 kms de Périgueux, 55 kms de Bergerac, 23 kms de Sarlat, la Petite Reine est vraiment en plein cœur de la Dordogne pour permettre la visite de plus de 50 sites touristiques.

Plusieurs pavillons vous offrent une multitude de services : bar, deux salles de restaurants, terrasse couverte, piscine couverte et chauffée, salle de musculation, tennis...

LOGEMENT

Nos bâtiments sont équipés d'un escalier pour l'unique étage de certains pavillons, ascenseurs pour deux des pavillons de l'hôtel et les parties communes très facilement accessibles.

Les 70 chambres sont équipées de : Lit double ou deux lits séparés avec couette, TV écran plat TNT couleur, Téléphone direct, Salle de bain avec douche et WC, sèche-cheveux, Bureau, Connexion wifi gratuite

L'entretien des chambres est assuré tous les jours par le personnel de l'hôtel.

RESTAURATION

Petit-déjeuner sous forme de buffet (fromage, charcuterie...). Repas 3 plats au déjeuner et 4 plats au dîner : entrée, plat, fromage et dessert), les repas rivalisent de variétés, de saveurs et de couleurs, d'inspiration périgourdine et de cuisine traditionnelle.

Salles de restaurant climatisées.

VOTRE CONFORT

Notre espace arboré et fleuri permet une promenade agréable. Terrasse avec tables et chaises, aire de jeux pour enfants

Bar, salon de lecture, jeux de cartes, jeux de société, espace télévision, Baby-foot, billard

La circulation dans l'hôtel est aisée et agréable, à travers des espaces spacieux et lumineux permettant l'échange et la tranquillité.

LOISIRS & SPORTS

Accès gratuit à toutes les structures de l'hôtel :

Structures sportives, 1 court de tennis, boulodrome, terrain de volley-ball, ping-pong, Aire de jeux pour enfants, une piscine couverte et chauffée avec Plage solarium (transats, serviettes de plage et parasols gratuits). Salle de musculation

Activités sportives : Volley-ball, ping-pong, water-polo, badminton, etc...

Raquettes de tennis et de ping-pong, boules de pétanques sont à votre disposition à la réception.

Formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise LE PAPE VOYAGES (RGO MOBILITES) sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise LE PAPE VOYAGES (RGO MOBILITES) dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. LE PAPE VOYAGES (RGO MOBILITES) a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (Garantie financière GROUPAMA ASSURANCES-CREDIT & CAUTION, 132, rue des Trois Fontanot – 92000 Nanterre, tél : 09-69-32-23-36 ou caution@groupama-ac.fr) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de LE PAPE VOYAGES (RGO MOBILITES).

Site internet sur lequel on peut consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2017/12/20/ECO1727619R/jo/texte>